



Fonctionnaire/auto-entrepreneur

Par **jej3899**, le **12/02/2021** à **19:59**

Bonjour,

Enseignant titulaire et fonctionnaire de l'Education nationale, j'envisage de me lancer en tant qu'auto-entrepreneur mais dans un intervalle d'un ou deux ans. Afin de commencer à prospecter mes futurs clients (dans la formation en communication), puis-je me servir de LinkedIn et y dire que j'ai déjà créé mon affaire ? Ne risque-t-il pas d'y avoir conflit d'intérêts ? Puis-je être poursuivi par l'Education nationale ou être jugé en faute ?

Merci d'avance,

Bien cordialement.